



Dates de levées des encombrants et de la ferraille

JEUDI
20
JANVIER

JEUDI
24
MARS

JEUDI
16
JUN

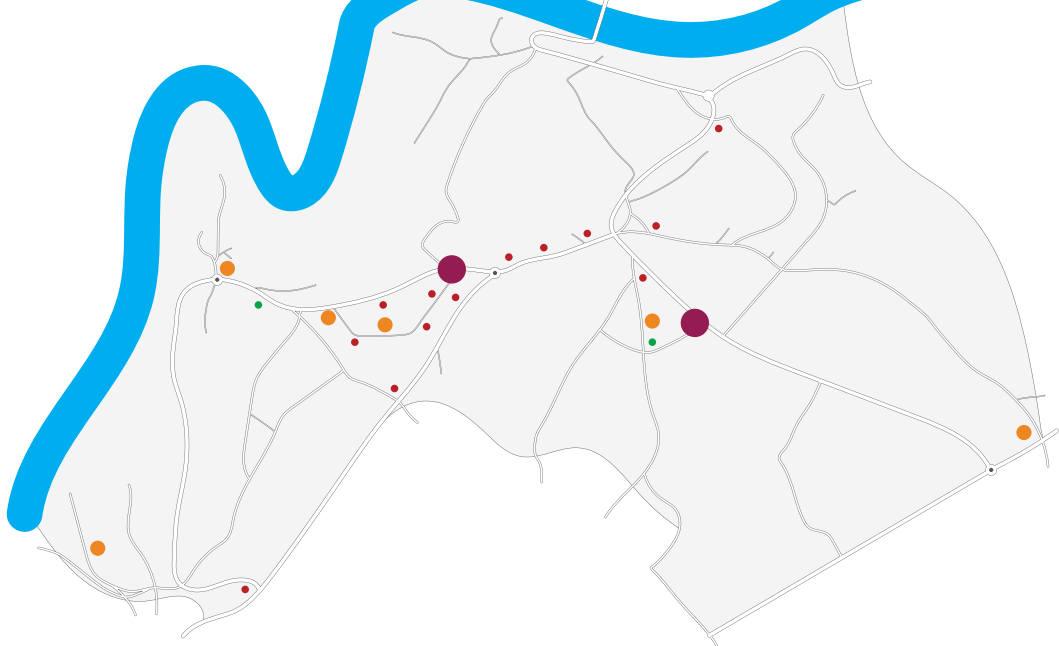
JEUDI
28
JUILLET

JEUDI
22
SEPT.

JEUDI
17
NOV.

Les encombrants & la ferraille doivent être déposés la veille.

En dehors de ces dates, veuillez vous rendre à l'ESREC de Châtillon, dont les horaires sont particulièrement étendus. La levée des déchets encombrants ne doit pas servir à vider un logement ou une cave.



Points de récupération

DÉPÔT BRUYANT INTERDIT DE 20H À 8H ET JOURS FÉRIÉS

La commune offre un maillage de possibilités de tri extrêmement dense sur tout son territoire :

- 2 déchetteries complètes
 - 6 écopoints de plus de 5 types de déchets
 - 13 points de récupération dont 11 incluant au moins un tri sélectif
 - 2 bennes pour les déchets de jardin
- ▶ [plus d'information sur avully.ch](http://avully.ch)



Ordures ménagères

Relevées habituellement les mercredis.



Verre

Relevé habituellement les vendredis.



Papier / carton

Relevé habituellement les mercredis.



Les branchages & déchets de jardin

Ces déchets font l'objet d'un ramassage spécifique et sont à déposer dans les bennes prévues à cet effet, situées au terrain du Banc-de-Pierre et dans le parking de l'école.



Déchets organiques

Relevés habituellement les lundis.



Déchets de cuisine (P'tite poubelle verte), fleurs fanées, plantes d'appartement, gazon.

- ▶ **À conditionner dans les sacs compostables.**

AVULLY